

Quelques minutes après huit heures, Sa Grandeur, escortée de son secrétaire, de M. le gouverneur et de M. l'aumônier, franchit les escaliers qui conduisent à la chapelle, où étaient déjà assemblés, dans un ordre parfait, tous les détenus catholiques. Après leur avoir fait ses souhaits de bonne année, elle leur adressa une allocution, dont voici les points les plus saillants : on verra qu'ils décèlent une connaissance pratique des conditions de l'auditoire. Que ne pouvons-nous reproduire aussi l'accent ? partant du cœur, il allait au cœur. La première recommandation qui leur est faite, et qui est fondamentale, c'est la prière. Qu'ils soient inviolablement fidèles à faire leurs prières du matin et du soir ; qu'ils ne laissent passer aucun jour sans réciter au moins une dizaine de leur chapelet. On sait qu'un danger presque inhérent à certaines agglomérations dans des salles communes, c'est celui de paroles qui outragent la majesté divine, ou qui blessent l'honnêteté. Qu'ils se rappellent que leur bouche a plusieurs fois donné entrée au corps de Jésus-Christ ; qu'ils songent, non seulement au mal qu'un langage blasphématoire ou licencieux cause à leur âme, mais encore aux ruines qu'il peut produire dans l'âme de leurs compagnons. Soumission entière aux autorités de l'établissement : les restrictions que leur impose la justice humaine, qu'ils les fassent tourner à leur profit éternel, les acceptant avec résignation en vue de satisfaire à la justice divine. Il leur est ici extrêmement facile de s'approcher du saint tribunal et de la table sainte. La détention qui leur apporte cette facilité est peut-être une grâce particulière de la divine bonté : qu'ils se gardent bien de négliger une si précieuse opportunité. Pour ce qui est de l'avenir, plus ou moins prochain où ils auront recouvré leur liberté, deux recommandations leurs seront faites. L'une, positive, c'est de rester fidèles à la pratique, inaugurée ici, d'un fréquent recours aux deux sacrements de pénitence et d'eucharistie ; l'autre,